

[NOM DE LA SOCIETE]

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

CALENDRIER ET REGLEMENT

Edition 2015

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

Table des matières

| | |
|---|----|
| CALENDRIER DES CONCOURS REGIONAUX | 2 |
| CALENDRIER DES CONCOURS INTER-REGIONAUX | 3 |
| TROPHEE HASSAN II | 3 |
| SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA | 3 |
| REGLEMENT GENERAL | 4 |
| ACCEPTATION DES REGLES DE CONDUITE | 4 |
| CONDITIONS D'ENGAGEMENTS | 4 |
| QUALIFICATION | 4 |
| RESTRICTION D'INSCRIPTION | 5 |
| DEROULEMENT DES EPREUVES..... | 5 |
| SYSTEME DE JUGEMENT..... | 5 |
| CALCUL DES NOTES AU CONCOURS REGIONAUX | 6 |
| CALCUL DES NOTES AUX CONCOURS INTER-REGIONAUX ET AU NATIONAL..... | 6 |
| JURY | 6 |
| COMMISSION DE DISCIPLINE..... | 6 |
| CONTROLE DES NOTES | 7 |
| DOTATION | 7 |
| DISCIPLINE | 7 |
| INDEMNITÉ ET NON RESPONSABILITÉ..... | 7 |
| RÉCLAMATION..... | 7 |
| SANTÉ | 7 |
| REGLES DE CONDUITE DES CONCOURS DE TBOURIDA | 8 |
| REGLEMENT DES CONCOURS REGIONAUX | 11 |
| Classe Adultes..... | 11 |
| Classe Jeunes Espoirs | 11 |
| REGLEMENT DES CONCOURS INTER- REGIONAUX | 13 |
| Classe Adultes..... | 13 |
| Classe Jeunes Espoirs | 14 |
| TROPHEE HASSAN II | 15 |
| SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA | 15 |

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS

CALENDRIER DES CONCOURS REGIONAUX

Le déroulement de ces concours se fera comme suit :

Zone Sud

| Dates | Concours Régional | Lieu D'organisation |
|--------------------|-------------------|-------------------------|
| Mardi 3 Mars 2015 | SAFI | SAFI |
| Jeudi 5 Mars 2015 | CHAOUIA-OUARDIGHA | BOUZNIKA |
| Mardi 10 Mars 2015 | MARRAKECH | MARRAKECH |
| Jeudi 12 Mars 2015 | YOUSOUFIA | CHEMAIA |
| Mardi 17 Mars 2015 | BENI MELLAL | BENI MELLAL |
| Jeudi 19 Mars 2015 | FQUIH BENSALAH | FQUIH BENSALAH |
| Mardi 24 Mars 2015 | GUELMIM | GUELMIM |
| Jeudi 26 Mars 2015 | AGADIR / TIZNIT | TIZNIT |
| Mardi 31 Mars 2015 | CASABLANCA | BOUZNIKA |
| Jeudi 2 Avril 2015 | EL JADIDA | MOULAY ABDELLALH AMGHAR |

NB : Aucune inscription ne peut avoir lieu après le 20 février 2015 pour les concours qui se dérouleront dans la zone Sud.

Zone Nord

| Dates | Concours Régional | Lieu D'organisation |
|---------------------|-------------------|---------------------|
| Samedi 4 Avril 2015 | RABAT | BOUZNIKA |
| Mardi 7 Avril 2015 | OIJDA | OIJDA |
| Jeudi 9 Avril 2015 | FES | FES |
| Mardi 14 Avril 2015 | LARACHE | KSAR LAKBIR |
| Jeudi 16 Avril 2015 | TAZA | OUED AMLIL |
| Mardi 21 Avril 2015 | MEKNES | MEKNES |
| Jeudi 23 Avril 2015 | KHENIFRA | KHENIFRA |
| Mardi 28 Avril 2015 | KENITRA | KENITRA |
| Jeudi 30 Avril 2015 | KHEMISSET | KHEMISSET |
| Mardi 5 Mai 2015 | SIDI KACEM | SIDI KACEM |

NB : Aucune inscription ne peut avoir lieu après 15 Mars 2015 pour les concours qui se dérouleront dans la zone Nord.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

CALENDRIER DES CONCOURS INTER-REGIONAUX

Zone Sud

Le concours aura lieu à Marrakech du 8 Mai au 9 Mai 2015.

- Concours des jeunes espoirs (matin) ;
Entraînement et reconnaissance du terrain le vendredi 8 Mai 2015
des troupes des adultes (après-midi).
- Concours des adultes le samedi 9 Mai 2015.

Zone Nord

Le concours aura lieu à Fès, du vendredi 15 Mai au samedi 16 Mai 2015 inclus

- Concours des jeunes espoirs (matin) ;
Entraînement et reconnaissance du terrain le vendredi 15 Mai 2015
des troupes adultes (après-midi).
- Concours des adultes le samedi 16 Mai 2015.

TROPHEE HASSAN II

Le trophée Hassan II aura lieu à DarEssalam du 1^{er} au 7 Juin 2015.

SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA

La 8^{ème} édition du Salon aura lieu du 12 au 18 octobre 2015.

Les régions du Maroc, sont chacune représentées, par une « Sorba ».

REGLEMENT DES CONCOURS

REGLEMENT GENERAL

ACCEPTATION DES REGLES DE CONDUITE

En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les cavaliers s'engagent à respecter, sans aucune réserve, et à faire respecter par les personnes qui les accompagnent le "Règlement des Concours de Tbourida".

Les organisateurs des concours n'ont pas le droit d'introduire des règles en contradiction avec les « Règles de Conduite des Concours de Tbourida » (voir page 8).

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Ces concours sont ouverts aux «Sorba» dont les membres résident dans la région du lieu du concours à la fermeture des dates des inscriptions.

Les «Sorbas » devraient être reconnues par les autorités locales.

Le formulaire d'engagement est un contrat entre l'organisateur du concours et le chef de la troupe. Ce dernier sera tenu responsable pour la «Sorba» au cas où des sanctions doivent être imposées.

- Dossier d'engagement sera constitué des pièces suivantes :
 - Formulaire d'engagement signé par le chef de la troupe.
 - Une liste des Cavaliers engagés signée par le chef de la troupe.
 - Photocopie des CIN de tous les cavaliers.
 - Photocopie des documents d'accompagnements des chevaux
 - Relevé d'identité bancaire du chef de la troupe ou de son mandataire.
- Les frais d'inscription sont de 200 DH par cavalier et couvriront l'assurance et la licence fédérale.
- Les engagements auront lieu au niveau des Haras Nationaux (Oujda, Meknes, Bouznika, Marrakech, et El jadida).

Le nombre minimum de «Sorba» par concours est de 5 et le nombre maximum est de 25 «Sorbas».

QUALIFICATION

Cavaliers

Classe des adultes

Le nombre de cavaliers par «Sorba» est de 15 au minimum ; âgés de 17 ans et plus. Ces cavaliers seront munis de leurs pièces d'identités.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

Classes des jeunes

Le nombre minimum par «Sorba» est de 11 cavaliers âgés de 11 à 16 ans et issus de la région du concours .Ces cavaliers seront munis de leurs extraits d'acte de naissance avec photo.

Chevaux

Tous les chevaux doivent être âgés de 3 ans et plus, identifiés, vaccinés, et répertoriés par Transpondeur.

Les chevaux doivent être correctement vaccinés contre la grippe équine selon le protocole suivant :

- _ Primo vaccination : 2 injections à un intervalle compris entre 21 et 90 jours
- _ Un rappel de six mois après la seconde injection.
- _ Un rappel d'un an après la 3ème injection

RESTRICTION D'INSCRIPTION

Un même cavalier ou/et cheval ne peut participer qu'à un seul concours régional. Les Programmes, dans chaque région, sont établis de telle sorte que chaque sujet qualifié ait accès à un concours régional.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Au concours régionaux, aucun entraînement avant la compétition ne peut être géré par l'organisateur.

Les « sorba » candidats doivent participer au « Tahia ou Hadda » devant le jury. Cette épreuve permettra de juger la Qualité des chevaux, d'habillement, d'harnachement et l'évolution de la troupe. Puis les « talka » ou salve. Il s'agit pour le jury d'apprécier le départ, la course et les Tirs synchronisés.

SYSTEME DE JUGEMENT

2 types d'épreuves sur 100 points. Les demi-points sont admis.

Chaque juge donne une note pour les critères suivants :

a) La « Hadda » :

Une note sur 25 sera attribuée à la présentation de chaque «Sorba». Elle se ventile comme suit :

1. Qualités des chevaux (race, états d'entretien, allures...) : sur 8 points
2. Qualité de l'habillement traditionnel : sur 6 points
3. Qualité de l'harnachement traditionnel et uniformité des selles : sur 6 points

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

4. Evolution (alignement des cavaliers, maniement des fusils et des filets, animation du groupe par le Moqadem) : sur 5 points

b) La Tbourida

Le nombre de passage est de trois. Cette phase de la « Tbourida » tiendra compte des traditions propres à la région.

La note sur 25 points sera attribuée pour chaque passage et se ventile comme suit :

1. Départ (respect du temps, alignement obligatoire,...) : sur 5 points

2. Course alignée au galop, maniabilité des fusils et enchainements simultanés des mouvements : sur 8 points.

3. Tir synchronisé en course au galop : sur 12 points

Lors des tirs, chaque fusil éclaté sera sanctionné par déduction de 2 points de la note obtenue.

Dans le cas d'une égalité dans une épreuve, la première place sera accordée à la «Sorba» avec le plus de points pour le scors des talkas. S'il y a toujours égalité, la première place sera accordée à la «Sorba» avec le plus de points pour la dernière talka. À défaut d'une décision sur l'un de ceux-ci, un juge choisi par vote désignera la «Sorba» de sa préférence.

CALCUL DES NOTES AU CONCOURS REGIONAUX

Le jugement lors des étapes régionales est collégial. Les appréciations données pour chaque épreuve seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi le score final du sorba résultera de l'addition des notes.

CALCUL DES NOTES AUX CONCOURS INTER-REGIONAUX ET AU NATIONAL

Le jugement est individuel. Les appréciations données pour chaque épreuve seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi la note globale sera la somme des notes partielles des juges. Le score final de la sorba résultera de l'addition des notes.

JURY

Il est composé d'au moins de 3 personnes.

Les Juges Stagiaires sont admis dans les concours régionaux et inter-régionaux.

COMMISSION DE DISCIPLINE

La commission disciplinaire du concours, est composée de 3 membres dont au moins un vétérinaire, dont un est nommé « chef de commission », qui doit être choisi sur la liste SOREC des membres de la commission de discipline

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

Elle est chargée du contrôle des chevaux, des cavaliers, des fusils, des doses de poudre et du déroulement du concours.

CONTROLE DES NOTES

Une personne doit être nommée, comme responsable de la manipulation correcte des notes et l'annonce des points donnés par chaque juge.

DOTATION

Les dotations seront réglées selon les barèmes spécifiques à chaque catégorie des concours.

DISCIPLINE

Tout manquement à la courtoisie ou désobéissance envers les officiels dont ferait preuve, le chef de la troupe, le cavalier, l'assistant, ou n'importe qu'elle personne associée à ceux qui participent au concours, entraînera la disqualification de la troupe, qui ne sera pas jugée. L'organisateur se réserve le droit d'écarter du concours une troupe, ou une personne associée sans fournir compensation ou dédommagement.

INDEMNITÉ ET NON RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne sera pas tenue responsable des pertes, dommages ou blessure survenant à l'un des cavaliers ou des chevaux présentés ou tout autre article de tout genre.

Le propriétaire du cheval sera responsables de toute perte, dommage ou blessure de toute personne, animaux ou biens causé par lui.

En cas d'accident survenu au « mahrak » le jour de la compétition, il y a lieu de fournir les documents ci-après :

- Le certificat médical de constatation au plus tard dans les 2 jours qui suivent la date d'envoi de la déclaration d'accident
- La copie de la CIN de la victime
- Certificat de guérison
- Factures (Originaux)
- Autres frais médicaux

RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant le concours, devra être déposée par écrit et signée par le chef de la troupe. De telles réclamations doivent contenir de preuves et doivent être déposées au siège du Haras National organisateur dans les 5 jours suivants l'annonce des résultats du concours (selon le tableau page12). Une caution de deux mille dirhams (2000,00 DH) sera déduite du montant de la dotation de la troupe, dans le cas ou la réclamation est frivole ou sans fondement.

SANTÉ

Les chevaux ne doivent pas montrer de signe de boiterie.

Des chevaux avec boiterie seront automatiquement écartés de la compétition.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

REGLES DE CONDUITE DES CONCOURS DE TBOURIDA

1. En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les cavaliers s'engagent à respecter, sans aucune réserve, et à faire respecter par les personnes qui les accompagnent le "Règlement des Concours de Tbourida ". Ils se soumettront à la juridiction de la Commission Disciplinaire (CD) et du président du jury.

Les organisateurs n'ont pas le droit d'introduire des règles qui sont en contradiction avec le "Règlement des Concours de tbourida".

2. La personne qui a signé le formulaire d'engagement sera considérée comme responsable de la «Sorba» en question.
3. Les cavaliers devront se présenter au concours avec leur carte nationale d'identité.
4. Les cavaliers et /ou leurs chevaux qui ont concourus dans un concours régional de tbourida ne peuvent pas participer un autre concours régional dans la même année.

5. Les chevaux doivent être correctement vaccinés contre la grippe équine

6. Les membres du «Sorba» sont en nombre de 18 :

_le chef

_le chef adjoint; est nommé par les membres du «Sorba» parmi ces 17 personnes

_les cavaliers : au nombre de 15 (y compris le chef)

_les assistants cavaliers : au nombre de 3, qui sont considérés comme cavaliers de réserve.

Tout membre de «Sorba», qui n'exerce plus ses activité doit être remplacé l'année civile suivante.

7. A tous concours, si le chef de «Sorba», est incapable de prendre le commandement, le chef adjoint peut le remplacer. Si ce dernier est incapable aussi de prendre le commandement, les membres de la «Sorba» présents lors du concours élisent l'un des leurs comme chef de «Sorba» pour ce concours.
8. L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser une inscription, en justifiant par écrit sa décision.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

9. L'organisateur devra publier un catalogue du concours. Le nom de chaque «Sorba» doit apparaître dans celui-ci, tout comme les noms des cavaliers, les noms des chevaux. Si le nom d'une «Sorba» ne figure pas dans le catalogue, sa participation au concours ne sera autorisée que si le chef de soba n'est pas responsable de cette omission ; la décision à ce sujet reviendra à la Commission Disciplinaire. Le catalogue contiendra par ailleurs:
 - Le Règlement des Concours,
 - Le système de jugement utilisé, les règles applicables en cas d'ex-æquo.
10. L'organisateur du concours ou son équipe, ne peuvent exercer les fonctions de juges dans le même concours.
11. Les juges désignés pour un concours de tbourida s'engagent à faire preuve de la plus grande honnêteté et intégrité et tout en gardant à l'esprit les traditions de tbourida des régions.
12. Les juges pourront refuser d'attribuer un prix ou un titre s'ils estiment que le concurrent ne mérite pas le prix ou le titre en question.
13. L'ordre de passage sera tiré au sort par une commission après la date de clôture des inscriptions
14. Les cavaliers de la «Sorba» doivent être convenablement vêtus. Est admis tout vêtement et harnachement qui est d'usage dans la région d'origine de la «Sorba» en question.
15. La « moukahla » utilisée doit être en bonne état, les cavaliers doivent respecter les doses de poudre dispensées par l'organisateur.
16. Les chefs de « Sorbas » qui ne respectent pas les instructions ~~des commissaires~~ du « mahrak » pourront recevoir un avertissement du CD. Les juges pourront écarter une «Sorba» non disciplinée. Qui sera d'office disqualifiée et non indemnisée.
17. Les cavaliers devront être présents au « mahrak » au plus tard 20 minutes avant le début de la compétition. Les «Sorbas » qui se présentent trop tard pour participer à « la Hadda » seront exclus du jugement.
18. Il est interdit d'appliquer des méthodes brutales par l'utilisation des coups de crosse de fusil sur le corps d'un cheval avant ou pendant le concours. Ces agissements seront considérés par le CD, chef du « mahrak », comme une raison suffisante pour pénaliser la «Sorba».
19. Les résultats de la manifestation seront communiqués au plus tard 24 h après le concours.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

20. Seront disqualifiées et non indemnisées toutes sorba abandonnant les compétitions avant la clôture officielle.
21. Avertissements verbaux: Les membres du CD, ou les responsables du concours pourront émettre des avertissements verbaux. Les infractions ci-dessus peuvent être sanctionnées par une suppression des points de la note générale.
22. Les chevaux présentant des signes de maladie ne peuvent pas participer à un concours, selon la décision du vétérinaire de service.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

REGLEMENT DES CONCOURS REGIONAUX

Classe Adultes

Conditions d'engagements

Ces concours sont ouverts aux «Sorba»s dont les membres résident dans la région du lieu du concours à la fermeture des dates des inscriptions.

Le nombre de cavaliers par «Sorba» est de 15 au minimum ; âgés de 17 ans et plus. Ces cavaliers seront munis de leurs pièces d'identités.

Calcul des notes au concours régionaux

Le jugement est collégial. Les appréciations données pour chaque épreuve seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi le score final de la sorba résultera de l'addition des notes.

Dotations

Les 6 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| _ 1 ^{ère} troupe : 15 000 Dh | _ 4 ^{ème} troupe : 12 000 Dh |
| _ 2 ^{ème} troupe : 14 000 Dh | _ 5 ^{ème} troupe : 11 000 Dh |
| _ 3 ^{ème} troupe : 13 000 Dh | _ 6 ^{ème} troupe : 10 000 Dh |

Les troupes non classées recevront une indemnité forfaitaire de 7500 Dh par troupe

Classe Jeunes Espoirs

Conditions d'engagements

Le nombre minimum par «Sorba» est de 11 cavaliers âgés de 11 à 16 ans et issus de la région du concours .Ces cavaliers seront munis de leurs extraits d'acte de naissance avec photo.

Calcul des notes au concours régionaux

Le même barème sera reconduit pour cette catégorie des jeunes , qui sont tenus de n'exécuter qu'une seule salve.

Dotations

Les 2 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| _ 1 ^{ère} troupe : 10 000 Dh | _ 2 ^{ème} troupe : 8000 Dh |
|---------------------------------------|-------------------------------------|

Pour les troupes des jeunes non classées, les cavaliers ayant utilisés leurs propres chevaux recevront une indemnité forfaitaire de 5500 Dh par troupe.

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

Toutes les troupes recevront des diplômes de participation.

Dates d'annonce des résultats et délai de réclamation

| Concours Régional | Dates d'annonce des résultats | Dates limite de dépôt des réclamations |
|--------------------------|--------------------------------------|---|
| SAFI | Mercredi 4 Mars 2015 | Lundi 9 Mars 2015 |
| CHAOUIA-OUARDIGHA | Vendredi 6 Mars 2015 | Mardi 10 Mars 2015 |
| MARRAKECH | Mercredi 11 Mars 2015 | Lundi 16 Mars 2015 |
| YOUSOUFIA | Vendredi 13 Mars 2015 | Mardi 17 Mars 2015 |
| BENI MELLAL | Mercredi 18 Mars 2015 | Lundi 23 Mars 2015 |
| FQUIH BENSALAH | Vendredi 20 Mars 2015 | Mardi 24 Mars 2015 |
| GUELMIM | Mercredi 25 Mars 2015 | Lundi 30 Mars 2015 |
| AGADIR / TIZNIT | Vendredi 27 Mars 2015 | Mardi 31 Mars 2015 |
| CASABLANCA | Mercredi 1 Avril 2015 | Lundi 6 Avril 2015 |
| EL JADIDA | Vendredi 3 Avril 2015 | Mardi 7 Avril 2015 |
| RABAT | Lundi 6 Avril 2015 | Lundi 13 Avril 2015 |
| OUJDA | Mercredi 8 Avril 2015 | Lundi 13 Avril 2015 |
| FES | Vendredi 10 Avril 2015 | Mardi 14 Avril 2015 |
| LARACHE | Mercredi 15 Avril 2015 | Lundi 20 Avril 2015 |
| TAZA | Vendredi 17 Avril 2015 | Mardi 21 Avril 2015 |
| MEKNES | Mercredi 22 Avril 2015 | Lundi 27 Avril 2015 |
| KHENIFRA | Vendredi 24 Avril 2015 | Mardi 28 Avril 2015 |
| KENITRA | Mercredi 29 Avril 2015 | Lundi 4 Mai 2015 |
| KHEMISSET | Vendredi 1 Mai 2015 | Mardi 5 Mai 2015 |
| SIDI KACEM | Mercredi 6 Mai 2015 | Lundi 11 Mai 2015 |

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

REGLEMENT DES CONCOURS INTER- REGIONAUX

Classe Adultes

Conditions de qualifications

Les troupes de Tbourida qualifiées aux concours inter-régionaux sont celles classées dans les concours régionaux selon les critères ci-dessous :

- Les troupes classées 1ère et 2ème dans un concours dont le nombre de participants ne dépasse pas 12 troupes
- Les troupes classées 1ère, 2ème, et 3ème dans un concours dont le nombre de participants dépasse 12 troupes

Les troupes peuvent ajouter 3 nouveaux cavaliers ou chevaux.

Calcul des notes aux concours inter-régionaux et au national

Le jugement est individuel. Les appréciations données pour chaque épreuve seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi la note globale sera la somme des notes partielles des juges. Le score final du sorba résultera de l'addition des notes.

Dans le cas d'une égalité dans une épreuve, la première place sera accordée à la «Sorba» avec le plus de points pour le scors des talkas. S'il y a toujours égalité, la première place sera accordée à la «Sorba» avec le plus de points pour la dernière talka. À défaut d'une décision sur l'un de ceux-ci, un juge choisi par vote désignera la «Sorba» de sa préférence.

Dotations

Les 8 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1ère troupe : 35 000 Dh | 5ème troupe : 26 000 Dh |
| 2ème troupe : 33 000 Dh | 6ème troupe : 24 000 Dh |
| 3ème troupe : 30 000 Dh | 7ème troupe : 22 000 Dh |
| 4ème troupe : 28 000 Dh | 8ème troupe : 20 000 Dh |

Les troupes non classées recevront une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

Zone Nord à Fes

- Troupes qualifiées du concours régional d'Oujda : 17 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Rabat : 11 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Larache : 11 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Kenitra : 11 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Taza : 10 000 Dh

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

- Troupes qualifiées du concours régional de Khenifra : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Khemisset : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Meknes : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Sidi Kacem : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Fes : 7 500 Dh

Zone Sud à Marrakech

- Troupes qualifiées du concours régional de Guelmim : 17 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional d'Agadir : 15 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Safi : 12 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional d'El jadida : 12 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Casablanca : 12 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Bouznika : 12 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Beni Mellal : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Fqif Ben Saleh : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional d'Yousseoufia : 10 000 Dh
- Troupes qualifiées du concours régional de Marrakech : 7 500 Dh

Classe Jeunes Espoirs

Conditions de qualifications

Les troupes des jeunes classées 1ère et 2ème seront qualifiées d'office.

Dotation

Les 3 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

_ 1ère troupe : 15 000 Dh

_ 2ème troupe : 14 000 Dh

_ 3ème troupe : 13 000 Dh

Les troupes non classées des jeunes espoirs, seront indemnisées selon le même barème ci-dessus.

Hébergement

La SOREC mettra à la disposition de chaque troupe une tente caïdale principale, les troupes sont appelées à présenter une tente vestiaire en bon état et de dimension d'environ 12 x 6 m².

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

L'ordre d'emplacement des tentes sera soumis au tirage au sort. Il servira aussi comme ordre de passage des troupes lors du concours.

Alimentation des chevaux

L'alimentation des chevaux sera assurée par la troupe.

Restauration

Les frais de restauration des cavaliers et des accompagnateurs seront à la charge de SOREC, le vendredi 8 Mai et le samedi 9 Mai 2015 pour le concours de Marrakech ; le Vendredi 15 et le samedi 16 Mai 2015 pour le concours de Fes.

TROPHEE HASSAN II

Les troupes de Tbourida qualifiées au trophée HASSAN II à Dar Es Salam sont les 8 premières classées dans chaque concours Inter-régional.

SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA

L'espace TBOURIDA du Salon du Cheval d'El Jadida est dédié exclusivement aux arts

Équestres traditionnels marocains, où les régions du Maroc sont chacune représentées, par une «Sorba» et participent activement et quotidiennement à des exhibitions de haut niveau.

La qualification des «Sorbas» pour le Salon du Cheval d'El Jadida sera effectuée sur la base des résultats des concours, régionaux, inter-régionaux et du championnat national.

Le Salon du Cheval d'El Jadida se réserve aussi le droit de ne pas retenir une «Sorba» qualifiée par Les résultats des concours pour des raisons d'ordres disciplinaire ou moral.